



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le 15 octobre 2020

Dégradation du muret de la préfecture

Suite à la manifestation du samedi 10 octobre contre le projet de loi de bioéthique élargissant l'accès à la procréation médicalement assistée (PMA), des inscriptions ont été constatées sur le muret de la préfecture.

Jean-Christophe BOUVIER, Préfet du Cher, condamne de tels acte et rappelle qu'ils sont passibles de sanctions pénales et qu'à ce titre, une plainte a été déposée.

En effet, aucune cause ou opinion ne saurait justifier que l'on porte atteinte aux biens privés ou publics.

Contact presse

**Bureau de la représentation de l'État
et de la communication**

Tél : 02 48 67 34 25
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX